

Communiqué de presse - 05/07/2022

JEUNESSE / EMPLOI

SERVICE CIVIQUE : LA ROCHE-SUR-YON PROPOSE 12 POSTES POUR L'ANNÉE 2022-2023

CANDIDATURES

En ligne sur le site :

www.service-civique.gouv.fr

La création d'un compte est nécessaire pour valider sa candidature.

CHIFFRES CLEFS

Sur l'année 2021-2022, 15 jeunes ont effectué leur mission de service civique dans 10 services de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Depuis 2014, la Ville offre l'opportunité à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager dans des missions de service civique. Pour l'année 2022-2023, 8 missions (pour 12 postes au total) sont proposées dans plusieurs services de la collectivité. Les candidatures doivent être déposées sur le site www.service-civique.gouv.fr.

Les missions à La Roche-sur-Yon

12 postes sont proposés dans les services de la Ville à partir du 1^{er} octobre et ce, pour une période de 8 mois :

- Ambassadeur de l'accessibilité (2 postes) ;
- Contribuer à la médiation au musée de la Ville de La Roche-sur-Yon (1 poste) ;
- Ambassadeur-médiateur au sein de l'artothèque (1 poste) ;
- Co-animation et accompagnement des résidents de l'EHPAD Tapon (1 poste) ;
- Co-animation et accompagnement des résidents de l'EHPAD Saint-André (2 postes) ;
- Co-animation et accompagnement des résidents de l'EHPAD Boutelier (2 postes) ;
- Co-animation et accompagnement des résidents de l'EHPAD Vigne-aux-Roses (1 poste) ;
- « Passeur d'info » jeunesse (2 postes).

Le service civique : qu'est-ce que c'est ?

Initié par l'Etat, le service civique est un engagement volontaire pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

D'une durée de 6 à 12 mois, ce dispositif est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans et donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État, et d'un soutien complémentaire, en nature ou argent, pris en charge par l'organisme d'accueil. Le service civique ouvre droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État.

Il peut être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

